

## COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – HERMANT Éric – DECODTS Viviane – SCHRYVE Emmanuel – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – LETURGEZ-WADOUX Margareth – DEVULDER Elodie – VANHEEGHE Pierre – CODDEVILLE Séverine – RYCKEBUSCH Emmanuel

Excusés : Monsieur Grégory BECK a donné pouvoir à Madame Elodie DEVULDER  
Madame Hélène GOUBET a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH  
Madame Camille DUHAMEL a donné pouvoir à Monsieur Romuald GUILLAIN

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2024 :

Le compte du conseil municipal du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2/Bilan des travaux :

- Le drainage du cimetière est réalisé
- Un fossé a été creusé et remis en état (branche dans le fossé) afin de d'évacuer les eaux Hoveraere Straete
- Un bornage a été effectué West Houck Straete avec le taillage de haie dans le virage et la coupe des arbres dans le fond du fossé. Concernant, l'implantation d'un portail par un riverain, cette demande sera soumise à une déclaration préalable de travaux comme le prévoit le plan local d'urbanisme
- Suite aux travaux de réparation sur la ligne très haute tension Oost Houck Straete, le chemin TGV a été remis en état aux frais de l'entreprise intervenante
- Le chemin longeant la ligne TGV au point du jour a été élagué
- Des cailloux ont été mis en place chemin du petit paradis
- Une demande d'implantation de containers pour en faire des boxs à chevaux est en cours d'instruction par Cœur de Flandre Agglo
- Le chéneau du hall d'entrée de la mairie a été changé
- Un point est fait sur l'aménagement des abords côté gauche devant les habitations Hoveraere Straete
- Le fossé situé en face du camping de la Chaumière a été curé
- Un mat d'éclairage public a été installé Oost Straete

3/ Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord (2025-2028)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a signé la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2028.

4/ Gestion du personnel communal :

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- Que le temps de travail de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe passe à 26 heures 00 au 1<sup>er</sup> décembre 2024
- De créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 17 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024

#### 5/ Bilan des festivités

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH fait un point sur les festivités 2024.

Le 28 juillet 2024, la Commune a participé à hauteur de 1 600 € (400 € X 4) pour Buyscheure Music Live

La ducasse a couté la somme de 3 965, 87 €.

#### 6/ Fête de Noël 2024 :

Conformément à la demande de Monsieur Bertrand DENYS, Directeur de l'École de Noordpeene, la Commune va verser une subvention de 267 € à l'amicale du RPI. Cette décision est votée à l'unanimité.

Les enfants se rendront au cirque Longuenesse Générosité le vendredi 13 décembre 2024 en lieu et place du spectacle organisé à la salle Tisje-Tasje de Buyscheure le 20 décembre 2024.

#### 7/ Estrade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va acquérir une estrade.

#### 8/ Panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser une étude en collaboration avec le Territoire d'Énergie Flandre pour une installation éventuelle de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Ce dossier est à la charge de Monsieur Romuald GUILLAIN, 1<sup>er</sup> adjoint.

#### 9/ Bilan financier de la salle de psychomotricité :

Monsieur le Maire présente le bilan de la salle de motricité qui s'établit ainsi à la date du 19 août 2024.

#### Dépenses :

#### Plan de financement présenté au Département et la Communauté d'Agglomération cœur de Flandre

Montant des travaux : 330 370, 84 € soit 396 445, 01 € TTC

Montant des frais divers (architecte, contrôle du chantier, relevé topographique) : 47 832, 80 € HT  
soit 57 399, 36 € TTC

Soit un total général de 378 203, 64 € HT soit 453 844, 37 € TTC

#### Coût réel des travaux

Montant des travaux : 322 229, 44 € HT soit 386 675, 73 € TTC

Montant des frais divers (architecte, contrôle du chantier, relevé topographique, extincteurs, analyse amiante, publication des marchés, clé de déchiffrement, SPS, contrôle du chantier) : 47 515, 49 € HT  
soit 57 018, 58 € TTC

Soit un total général de 369 804, 93 € HT soit 443 694, 31 € TTC

Recettes :

Subventions obtenues pour un coût de travaux de 378 203, 64 € HT

- PACES Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre : 90 000 €
- Département dispositif ADBV : 151 281, 00 €

Subventions réelles à recevoir :

- PACES : 90 000, 00 €
- Département ADBV :  $369\,804,93 \times 40\% = 147\,921,97$  €

Soit un total de subvention de 237 921, 97 €

Estimation récupération FCTVA dans deux ans :

Montant des travaux + frais divers : 443 694, 31 €

Taux FCTVA en vigueur au 14/08/2024 : 16, 404 %

FCTVA  $443\,694,31 \times 16,404\% = 72\,783,61$  €

Reste à charge pour la Commune :

$443\,694,31 - (237\,921,97 + 72\,783,61) = 132\,988,73$  €

Il est à noter que le coût des travaux et des frais divers estimés était de 378 203, 64 € HT, le coût réel est de 369 203, 64 € HT soit un cout inférieur d'environ 2 %